

Le « Bulletin du Responsable de Section
d'Entreprise » N° 13/69
a été expédié le 25 septembre 1969

SOMMAIRE

● ACTION REVENDICATIVE

- Négociation et action sont indissociables.
- Négociations U.I.M.M. EMPLOI - document définitif.
- Projet d'accord national métaux sur l'emploi.

● FLASHES

- Liaisons avec la F.I.O.M.
- Perspectives et stratégie de la C.F.D.T.

*LA liberté dont jouit la majorité des
hommes n'est ni d'ordre économique, ni intel-
lectuel, ni moral.*

*CEUX qui ne possèdent rien ont seule-
ment la liberté d'aller d'un taudis à un autre
taudis, d'un bistrot à un autre bistrot, d'écouter
les mensonges d'un journal ou ceux d'un autre
journal, d'une propagande radiophonique ou
de la propagande opposée, finalement de voter.*

*ILS sont libres politiquement ; écono-
miquement ils sont des esclaves.*

*LA liberté démocratique n'existe que
pour les possédants ».*

Alexis CARREL.

Bi-mensuel N° 303

5, RUE MAYRAN — 75 - PARIS (9°)

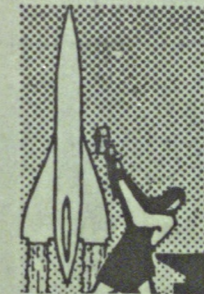
Tél. : 878-14-50 - 878-91-03 - 526-52-13

C.C.P. PARIS 537-50

Imprimerie R. Cavillon - Clichy-sous-Bois

Le Directeur-Gérant : J. LANNES

Abonnement : 7 F



UNION
70111

Fédération Générale de la Métallurgie

- L'action avec les travailleurs : première responsabilité syndicale.
- La F.G.M. agit et prend position.
- Accord du 30 septembre 1969 sur les problèmes généraux de l'emploi.
- L'U.N.I.C.I.M. est constituée.
- Les charges d'exploitation des entreprises françaises.

7 - 69

OCTOBRE

éditorial

L'ACTION AVEC LES TRAVAILLEURS :

PREMIÈRE RESPONSABILITÉ SYNDICALE

SI toutefois les syndicalistes risquaient de l'oublier, il ne manque point actuellement de bons apôtres pour leur rappeler que les organisations syndicales ont de lourdes responsabilités. Tout un chacun, du Président de la République à nombre de journalistes en passant par le Premier Ministre et les patrons, estime que lorsqu'il y a grève, elle ne peut être que le résultat de l'irresponsabilité syndicale.

« Quoi ! le pays est dans une situation économique et financière difficile, on est contraint de dévaluer, de mettre en place un plan d'austérité, et les travailleurs ne veulent pas payer ? Bien pis encore, non contents de revendiquer, en voilà qui se mettent en grève et font perdre ainsi de précieuses heures de production diminuant ainsi la richesse nationale, ce sont de bien mauvais Français ».

Ainsi vont les langues de nos bons apôtres qui ne se contentent pas seulement de réflexions mal fondées mais qui abreuvent encore de cours d'économie ménagère, lorsqu'ils n'essaient pas d'opposer l'action des travailleurs à celle de leurs organisations syndicales en parlant de grève « sauvage ».

Ce concert ne nous étonne pas et nous savons que, dans le même temps, la conjoncture est particulièrement favorable pour l'aboutissement de revendications des travailleurs et de leurs organisations.

En effet, les carnets de commandes sont gonflés, et le patronat, afin d'éviter l'épreuve de force, devance même quelquefois nos demandes d'ouverture de **négo**ciation en acceptant des rencontres pour **discussions**. Cela est vrai, tant au niveau des entreprises qu'au plan des chambres patronales régionales. Sans doute cette attitude est-elle aussi conditionnée par les leçons que certains patrons ont dû tirer des grèves de mai-juin 68, ne voulant plus « se trouver le dos au précipice » selon leur propre expression.

Alors, dans ces conditions, au risque de faire s'amplifier le concert de ceux qui veulent faire payer aux travailleurs les conséquences de leur gestion désastreuse ainsi que les super-bénéfices des spéculateurs, nous avons le devoir d'exercer notre première responsabilité syndicale : **créer, par l'action avec les travailleurs, les conditions nécessaires à de véritables négociations à tous les niveaux.**

Les conditions présentes (situation des carnets de commandes, plein emploi) sont favorables à de véritables négociations tant sur la question du pouvoir d'achat que des conditions de travail et du droit syndical. Si ces conditions devaient évoluer dans un sens qui nous serait défavorable, nous aurions probablement à regretter de n'avoir pas profité du contexte actuel.

A nous tous de prendre en équipe et à l'échelon qui nous concerne les initiatives nécessaires.

Le Secrétariat National.

ATTENTION

REABONNEMENT "B.M."

C'est au cours de ce mois que les responsables « B. M. » recevront les imprimés pour les abonnements 1970.

Nous rappelons que :

- que l'abonnement « B. M. » pour 1970 restera à 7 F,
- que les abonnements ou réabonnements ne se font pas individuellement mais par l'intermédiaire de la section syndicale,
- que si votre abonnement ou réabonnement nous arrive avant la fin de l'année, non seulement il n'y aura pas de coupure pour vous mais vous faciliterez beaucoup le service administratif de la Fédération.

LA F.G.M. AGIT ET PREND POSITION

SUR LE PLAN INTERNATIONAL

• Jean Maire a participé au CONGRES DES METALLURGIS-
TES SUEDOIS du 14 au 20 septem-
bre. Dans un prochain article, nous
donnerons plus de détail sur ce
congrès.

• Jacques Chérèque, R. Briesch et
E. Peyronnet ont participé à la
CONFERENCE MONDIALE DE
L'ACIER. Celle-ci, organisée par la
F.I.O.M., s'est tenue du 21 au
25 septembre à Liège. Nos repré-
sentants sont intervenus de nom-
breuses fois dans les débats et
n'ont pas approuvé la résolution
finale.

• Jacques Chérèque a participé
du 25 septembre au 10 octobre à la
CONFERENCE DE L'ACIER orga-
nisée à Genève par le Bureau Inter-
national du Travail.

• Albert Mercier a participé à une
nouvelle rencontre entre le Comité
Six adhérentes à la F.I.O.M. et la
C.G.I.L.-Métaux (Italie) adhérente à
la F.S.M., afin d'examiner avec cette
Organisation les modalités d'une
coopération syndicale. C'est un nou-
veau pas vers l'élargissement de la
confrontation nécessaire au plan
international entre organisations re-
présentatives de travailleurs.

• Participation de Jean Maire au
COMITE CENTRAL DE LA F.I.O.M.
les 26 et 27 septembre. Celui-ci a élu
un nouveau secrétaire général —
Adolphe Graedel, secrétaire général
actuel désirant prendre sa retrai-
te —. C'est Yvar Noren, un camara-
de suédois, qui a été élu à ce poste
important.

• Une session sur les CONDI-
TIONS DE TRAVAIL DES FEM-
MES O.S. DANS LA CONSTRUC-
TION ELECTRIQUE a eu lieu du
13 au 18 octobre à Dourdan. C'est la
2^e session de ce type organisée par
la F.G.M. mais celle-ci a été ouverte
aux organisations syndicales des
principaux pays européens. Ainsi y
ont participé : l'Italie, la Belgique,
la Hollande, l'Allemagne et l'Angle-
terre.

INDUSTRIE AEROSPATIALE

En ce qui concerne la restruc-
turation Nord-Aviation, Sud-Avia-
tion, Sereb, il apparaît, selon des
informations données par le Cabi-
net du Premier Ministre que le
gouvernement envisage un regrou-
pement des activités spatiales de ce

groupe dans la Région Bordelaise. Ce qui entraînerait de nombreuses suppressions d'emplois dans la Région Parisienne se traduisant, soit par des licenciements, soit par des mutations forcées.

Pour Nord-Aviation, usine des Mureaux : 1 500 emplois supprimés.

Pour Nord-Aviation, usine de Châtillon : 300 emplois supprimés.

Pour Sud-Aviation, usine de Courbevoie : 1 800 emplois supprimés.

Pour la Sereb, à Puteaux : 600 emplois supprimés.

Pour la S.N.E.C.M.A., il s'agit d'une chute passagère de son plan de charge qui entraîne la Direction à préparer le licenciement d'environ 1 500 travailleurs.

Soit au total, 5 700 suppressions d'emplois.

Devant cette menace généralisée, la F.G.M.-C.F.D.T. précise qu'il n'est pas question de laisser faire des licenciements alors que des solutions existent :

- mise à la retraite anticipée à partir de 60 ans qui résoudrait notamment la presque totalité du problème d'emploi passager que connaît actuellement la S.N.E.C.M.A.
- Création d'un fonds de régularisation de ressources pour l'ensemble de l'Aérospatiale du fait des crises cycliques dues à ce type d'industrie qui permettrait de maintenir le revenu des travailleurs touchés par une réduction partielle de leurs horaires de travail à la suite d'une baisse temporaire des plans de charge.

SESSIONS

● Session de l'INTER RENAULT du 8 au 13 septembre à Ayran groupant 28 responsables des différents établissements.

● Session de l'INTER BERLIET des 2 et 3 octobre à Lyon groupant 90 militants des différents établissements. Un plan de travail, visant à décentraliser dans les établissements l'activité syndicale, a été mis au point pour assurer plus d'efficacité à l'action et faire progresser la C.F.D.T.

REUNIONS

Le 19 septembre, réunion du GROUPE DE TRAVAIL FEDERAL DES JEUNES qui a fait le point sur le stage auxquels ils ont participé en Italie au mois de juillet et sur l'évolution des négociations avec le C.N.P.F. sur la formation professionnelle.

CONSEIL FEDERAL

9, 10 et 11 OCTOBRE 1969

Au cours de ces trois journées il y a fixé les positions de la Fédération sur :

— le montant 1970 du timbre métriques en tenant compte du nécessaire maintien de son pouvoir d'achat ;

— l'action revendicative, en réexaminant le rôle de nos sections syndicales d'entreprises dans l'application, le contrôle et le dépassement des accords nationaux ;

— les éléments du rapport « Perspectives et stratégies » qui sera présenté au Congrès confédéral de 1970 Il » pris la décision de faire parvenir à l'ensemble des militants de la F.G.M., par le canal d'un « BM.. » spécial, avant la fin de l'année, des éléments de réflexion sur les positions des métallurgistes.

L'U.N.I.C.I.M. EST CONSTITUÉE

CONGRES A BIERVILLE LE 28 SEPTEMBRE

Le congrès constitutif de l'Union Nationale des Ingénieurs et Cadres des Industries Métallurgiques U.N.I.C.I.M. - C.F.D.T. s'est tenu à Bierville le 28 septembre avec la participation de 30 à 40 délégués appartenant au S.N.I.C.I.M., au S.N.I.C.A. et aux Syndicats d'Industrie représentant les régions suivantes : région parisienne, sidérurgie Est, Bourgogne, Pays de Loire, Haute et Basse-Normandie, Picardie, Alpes, Rhône, Haute-Garonne, Gironde.

La F.G.M. était représentée par Jean Maire, Jacques Chérèque et Roger Dumas.

OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LA F.G.M., UNE POLITIQUE CONTINUE

Jacques Chérèque a ouvert le Congrès en exprimant les vues de la Fédération.

La création de l'U.N.I.C.I.M., qui vise à développer la syndicalisation des ingénieurs et cadres et leur association à la vie syndicale à tous les niveaux, s'inscrit dans la politique poursuivie par la F.G.M. depuis de nombreuses années en vue d'aboutir à un syndicalisme d'industrie regroupant toutes les catégories de travailleurs.

Dans cette voie, l'U.N.I.C.I.M. est une étape, comme la création de la section unique dans l'entreprise regroupant dans un premier temps les horaires et les mensuels en fût une autre il y a quelques années.

La progression vers cet objectif se fera toujours en tenant compte des situations existantes : l'adhésion des ingénieurs et cadres aux syndicats d'industrie, le passage des groupes du S.N.I.C.I.M. ou du S.N.I.C.A. dans ces syndicats ont été laissés à l'appréciation des intéressés.

LES PRINCIPALES IDEES DU RAPPORT D'ORIENTATION

Le rapport d'orientation (1) était fait autour de quelques idées simples :

- La syndicalisation des ingénieurs et des cadres est un enjeu important du fait de la constante progression numérique

(1) Le rapport introductif et d'orientation du Congrès constitutif de l'U.N.I.C.I.M., est disponible au secrétariat de l'U.N.I.C.I.M., 5, rue Mayran, Paris-9^e. Envoi sur demande.

de ce groupe socio-professionnel et de sa place dans le processus de production.

La C.G.T. consent des efforts sensibles en direction des ingénieurs et cadres.

La concurrence syndicale risque de s'accroître.

- A la C.F.D.T., la syndicalisation des ingénieurs et des cadres est un objectif qui n'intéresse pas seulement les ingénieurs et cadres eux-mêmes, mais qui intéresse toute l'Organisation. Pour y parvenir, les sections, les syndicats et les fédérations ont à connaître les ingénieurs et les cadres et à élaborer une politique syndicale qui s'adresse à tous les salariés, ingénieurs et cadres compris, c'est-à-dire une politique syndicale qui prenne en compte également les aspirations des ingénieurs et des cadres et leur façon de voir les choses.
- En face du syndicalisme catégoriel pratiqué par la C.G.C. et dans une certaine mesure par la C.G.T., le syndicalisme d'industrie proposé par l'U.N.I.C.I.M. aux ingénieurs et cadres des métaux est une alternative d'avenir qui permet de mobiliser les jeunes et d'accroître l'efficacité du mouvement syndical.
- La responsabilité des ingénieurs et des cadres syndiqués est double : d'une part, ils ont à participer à la vie syndicale à tous les niveaux (de la section à la fédération), d'autre part, ils ont à développer les contacts avec les ingénieurs et les cadres non syndiqués pour les sensibiliser aux idées et aux objectifs de la C.F.D.T. et pour les amener au syndicalisme.

DISCUSSION DU RAPPORT

La discussion fait ressortir la satisfaction des uns, les hésitations ou les réticences des autres en face de cette nouvelle étape vers le syndicalisme d'industrie.

La diversité des réactions reflète dans une large mesure la diversité des situations auxquelles les délégués sont confrontés dans leurs entreprises ou dans les branches d'industrie auxquelles celles-ci appartiennent.

L'apparition d'un nouvel organisme et d'un nouveau sigle est également un sujet d'embarras et d'interrogation :

- il va encore falloir expliquer cela aux adhérents qui sont déjà complètement perdus dans les structures syndicales...
- une structure de plus est-elle synonyme d'efficacité supplémentaire ?
- on passe beaucoup trop de temps aux modifications de structure, pas assez à l'action syndicale.

Les délégués appartenant au S.N.I.C.I.M. demandent avec insistance que les ingénieurs et cadres adhérents des syndicats d'industrie ne se désintéressent pas de l'U.N.I.C.I.M.

DECISIONS DIVERSES

Règlement

Le projet de règlement soumis au Congrès ayant fait l'objet de demandes de modification, il a été décidé qu'un projet modifié serait établi par le secrétariat et communiqué pour observation aux groupes régionaux. Le Conseil de l'U.N.I.C.I.M. sera saisi du projet modifié et des observations des groupes et arrêtera un texte de règlement qui s'appliquera jusqu'au prochain Congrès auquel il sera soumis pour ratification.

Conseil de l'U.N.I.C.I.M.

Jusqu'au prochain Congrès, le conseil de l'U.N.I.C.I.M. sera composé uniquement de représentants désignés par les groupes régionaux au prorata de leurs effectifs respectifs.

La représentation du S.N.I.C.A., du S.N.I.C.I.M. et des syndicats d'industrie sera pondérée au sein de chaque groupe régional.

Diffusion des informations

Le Congrès décide de ne pas reprendre la parution régulière de « Cadres Métallurgie ».

Il demande au groupe parisien d'accepter la responsabilité de la centralisation des informations et de leur diffusion au moyen de différents supports : « Cadres et Professions », « Bulletin du Militant » F.G.M., numéros spéciaux de « Cadres Métallurgie ». Le groupe parisien aurait à reconstituer un réseau national de correspondants d'entreprises.

CONCLUSIONS

Avant la clôture du Congrès, J. Maire tire des conclusions ou plutôt trace des perspectives :

L'U.N.I.C.I.M. doit agir et se fortifier, elle n'est pas un Etat dans l'Etat mais répond à un problème particulier auquel toute l'Organisation est intéressée. Les ingénieurs et les cadres sont les derniers arrivés dans le syndicalisme, ils sont donc moins prisonniers du passé. Ils doivent conquérir leur place, ils ont beaucoup à apporter et beaucoup à apprendre.

Les répercussions du succès ou de l'échec de notre démarche peuvent être considérables, nationalement et internationalement : le syndicalisme d'industrie est une provocation pour les autres organisations syndicales françaises et pour les autres pays d'Europe.

27 SEPTEMBRE - CONGRES DU S.N.I.C.I.M.

La veille du Congrès de l'U.N.I.C.I.M. s'était tenu à Bierville, le 2^e Congrès du S.N.I.C.I.M.

Les résolutions suivantes avaient été adoptées :

Représentation du S.N.I.C.I.M. dans les organismes statutaires de l'U.C.C.

Le Congrès du S.N.I.C.I.M., prenant acte de la création de l'U.N.I.C.I.M. à laquelle il est associé, décide de confier à l'U.N.I.C.I.M. le soin de le représenter, avec les mandats correspondants, auprès des instances de l'U.C.C.

Résolution sur l'information

Le Congrès du S.N.I.C.I.M. constate que l'échange d'information indispensable à la vie syndicale implique un travail de collecte et de diffusion et demande que ce travail soit effectué dans le cadre de l'U.N.I.C.I.M.

Il propose :

- qu'un réseau de correspondants soit reconstitué en liaison avec les bureaux des groupes régionaux ;
- que les informations soient mises en forme et diffusées le plus largement possible auprès des adhérents soit par le canal de « Cadres et Professions », soit par des numéros spéciaux de « Cadres Métallurgie ».

Il demande que l'information des militants soit développée dans le « Bulletin du Militant » de la F.G.M.

Ces propositions seront soumises au Congrès de l'U.N.I.C.I.M.

Motion interne sur les négociations collectives

Le Congrès du S.N.I.C.I.M. assure la F.G.M. de sa volonté et de son concours pour faire aboutir une convention collective nationale commune à toutes les catégories de salariés.

Le S.N.I.C.I.M. veut éviter d'être enfermé dans une négociation catégorielle qui conduit à maintenir les ingénieurs et cadres sous la dépendance du patronat et à perpétuer ainsi la division entre les travailleurs.

Il considère que la conclusion d'une convention collective commune ne sera obtenue que si la F.G.M. partage et appuie la résolution du S.N.I.C.I.M. de ne pas conclure d'accord séparé par catégorie.

Motion de soutien à Usinor Dunkerque

Un ingénieur syndiqué ayant refusé de participer au remplacement du personnel gréviste d'Usinor Dunkerque a été sanctionné le 25 septembre par la direction de son entreprise.

Le S.N.I.C.I.M.-C.F.D.T., réuni en Congrès le 27 septembre 1969, affirme que le refus est légitime et que seule la force collective des salariés de toutes catégories peut s'opposer efficacement à l'abus du pouvoir disciplinaire et à l'irresponsabilité d'un chef d'établissement qui considère les ingénieurs comme des « bidasses » et prend des mesures propres à dresser les travailleurs les uns contre les autres au mépris de la bonne marche ultérieure de l'usine, au lieu de chercher à résoudre les conflits.

Il assure de son soutien la section d'entreprise engagée dans la lutte contre l'arbitraire patronal.

LES CHARGES D'EXPLOITATION DES ENTREPRISES FRANÇAISES

D'après une étude de l'I.N.S.E.E.

LES PATRONS SE PLAIGNENT DES « CHARGES » TROP ELEVEES PAR RAPPORT AUX CONCURRENTS ETRANGERS.

● Il n'est guère de réunions de Comités d'Entreprises, de C.E.E. ou de réunions paritaires avec les patrons, au cours desquelles ceux-ci, pour s'opposer aux revendications ouvrières, ne mettent en avant les charges importantes qui pèsent sur les entreprises, charges qui s'accroissent, charges qui sont très supérieures à celles de leurs concurrents des autres pays.

A DE NOMBREUSES REPRISES NOUS AVONS CONTRÉ CETTE ARGUMENTATION

● Cette argumentation des patrons ne tient pas et, dans nos publications fédérales, nous avons, à plusieurs reprises, utilisé les études comparatives faites par les services de la Communauté Economique Européenne appuyant largement notre thèse.

Lors d'un débat au Conseil Economique et Social, relaté dans le B.M. de décembre 1967, et ayant trait notamment à ce problème, le représentant C.F.D.T. avait fait admettre à cette assemblée (dans laquelle pourtant les syndicalistes sont très minoritaires) que « *les charges salariales ne constituent pas en général un élément de disparité notable dans la concurrence entre les entreprises du marché commun à l'intérieur d'un même secteur industriel* ».

Nous déclarions lors d'une intervention au cours de ce débat :
« ... nous avons tant de fois entendu parler des handicaps importants tenant à la disparité des charges salariales défavorisant les entreprises françaises par rapport à leurs concurrents étrangers, qu'il était bon que les choses soient un tant soit peu redressées.

« ... ces griefs des patrons concernant la disparité des charges sociales notamment, ne sont que trop souvent des alibis, des échappatoires détournant l'attention sur les véritables handicaps,

parmi lesquels, en bonne place, ceux résultant des faiblesses de la gestion des entreprises ».

Et nous appuyons là, une déclaration faite sur ce point par M. François Bloch Lainé.

UNE ETUDE DE L'I.N.S.E.E. VIENT CONFIRMER CES POSITIONS

● Puisqu'il y a controverse sur ces problèmes, il est intéressant d'être à l'écoute de tout ce qui peut être dit en ce domaine. Aussi il nous faut porter une particulière attention à l'étude qu'a publiée l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, dans le numéro de septembre 1969 de sa revue « Economie et Statistiques ».

● Or selon l'I.N.S.E.E. et c'est important, car cela confirme une fois de plus notre thèse :

« Il n'apparaît pas que dans l'ensemble les charges des entreprises soient plus élevées en France que dans les pays concurrents de la France.

« Il y a certes des différences de situation pour telle ou telle catégorie de charge dans une branche ou dans l'autre quant au niveau des charges ou à leur évolution, mais l'impression d'ensemble qui se dégage de l'étude, est qu'elles sont, en général, assez comparables à celles de nos concurrents, plutôt plus faibles qu'en Allemagne, mais plus fortes qu'en Italie par exemple...

« Compte tenu des hausses de salaire intervenues en 1968, il semble que les entreprises aient, en France, des coûts moyens de personnel analogues, peut-être un peu supérieurs à ceux de l'Allemagne, de la Belgique et des Pays-Bas, mais nettement supérieurs à ceux de l'Italie.

« En ce qui concerne les charges fiscales on constate que le poids des impôts indirects par rapport à la valeur ajoutée des entreprises est plus élevé en France. Mais ces impôts indirects, dont la place dans la fiscalité est plus importante que dans les autres pays, sont en grande partie déductibles à l'exportation, de sorte qu'il n'est pas prouvé qu'il y ait là un handicap pour la compétitivité des entreprises françaises. Par ailleurs, la ponction fiscale opérée par l'impôt sur l'économie dans son ensemble (ponction dans laquelle nous n'avons pas inclus les charges sociales considérées comme faisant partie intégrante des frais de personnel) est à la fois plus faible, et augmente moins vite en France que dans la plupart des autres pays industriels.

« De l'ensemble de ces constatations, il semble que l'on puisse tirer la conclusion générale qu'il n'est pas possible d'attribuer une éventuelle vulnérabilité des entreprises françaises à un excès global de charges d'exploitation ».

Avant de dégager ce jugement, l'I.N.S.E.E. étudie successivement les frais de personnel, les charges fiscales, les charges financières, les coûts de transport et d'énergie, durant la période 1957-1966, avec toutefois un prolongement sur 1968 en ce qui concerne les frais de personnel.

FRAIS DE PERSONNEL

La France est le pays du Marché Commun dans lequel les frais de personnel ont pesé relativement le moins lourd de 1959 à 1966, si l'on excepte l'Italie.

Durant cette période, les frais de personnel (salaires et cotisations sociales) ont représenté 43,5 % de la valeur ajoutée aux prix du marché en France, alors que l'Allemagne (47,1), les Pays-Bas (48,8) et la Belgique (47,2) dépassaient 47 %. Seule l'Italie, avec 42,8 % a des coûts inférieurs aux coûts français.

L'I.N.S.E.E. ajoute que de 1959 à 1966 *« la France est le pays du Marché commun où la part des frais de personnel dans les coûts de production s'est le moins accru »*.

A propos des augmentations de salaires qui ont suivi, en 1968, les pourparlers de Grenelle, l'Institut de la statistique remarque : **« il est certain que de telles hausses ont abouti à accroître l'importance relative des frais de personnel dans les coûts des entreprises, mais beaucoup moins que ne le laisserait penser la seule prise en compte des hausses de salaires par tête. En effet, on a assisté à la fin de 1968 à une forte croissance de la productivité apparente du travail ... La part de ces frais dans les coûts ne s'est donc probablement pas accrue beaucoup plus vite que dans les autres pays en 1968, mais il faudrait attendre les données de l'Office statistique des Communautés européennes pour confirmer cette analyse »**.

LES CHARGES FISCALES

Au cours des dernières années la France est, des pays étudiés, celui où les impôts indirects ont été les plus élevés, mais interroge l'I.N.S.E.E. : **« Peut-on considérer comme une charge des « entreprises les taxes à la valeur ajoutée, qui sont en réalité « des taxes à la consommation que l'Etat a chargé les entreprises « de collecter ?... Les taxes sur le chiffre d'affaires ne constituent « pas directement un handicap pour la compétitivité internationale puisqu'elles ne sont pas prélevées sur les produits exportés »**.

Quant à la part de l'impôt sur les sociétés, elle est comparable à celles des autres pays européens.

LES CHARGES FINANCIERES

Dans l'ensemble (il y a des différences importantes suivant les secteurs), les taux d'autofinancement ne semblent pas très différents dans les divers pays du Marché Commun. Quant aux taux d'intérêt pratiqués en France en 1966, ils paraissent plutôt plus faibles que dans tous les autres pays.

LE COUT DE L'ENERGIE

Le prix du charbon français est l'un des plus élevés d'Europe, les prix de l'électricité haute tension sont en règle générale plus faibles en France qu'à l'étranger, la basse tension est à peu près compétitive, mais la très haute tension semble plus chère.

Le prix du gaz est relativement élevé pour les consommateurs français, mais la différence tend à s'estomper, par suite de l'arrivée du gaz naturel. Quant aux prix des produits pétroliers, il ressort que l'essence ordinaire est plus chère en France que dans les pays concurrents et que le prix du gas-oil en France n'est dépassé que par celui qui est pratiqué en Italie.

LES FRAIS DE TRANSPORT

Les seules comparaisons que l'on peut faire portent sur les transports ferroviaires et « *les transports ferroviaires de marchandises sont moins chers en France que dans la plupart des pays européens* ».

EN CONCLUSION

● Ces éléments qui ressortent de l'étude de l'I.N.S.E.E. sont donc intéressants à connaître. Ils sont à utiliser lors de chaque réunion où les patrons viennent « pleurer » sur leur sort, et sur les difficultés de leur société.

Le journal « Le Monde » du 10 septembre commentant cette étude, la terminait par un article d'A. Murcier, titré le « Cheval Fourbu ? » Il était dit notamment, et c'est ce que nous relevons en guise de conclusion :

« L'idée que l'expansion de l'industrie française est entravée « par les charges anormalement élevées que l'Etat ferait peser sur elle par sa politique financière, tarifaire, sociale est bien ancrée dans ce pays. Les organisations patronales accèdent, on le sait, cette thèse. En orchestrant ce thème de prédilection n'ont-elles cherché plus ou moins sincèrement qu'un alibi ? De l'essai de comparaison internationale que vient de publier l'Institut National de la Statistique il ressort en tout cas, que l'industrie française, prise globalement, n'est pas particulièrement handicapée dans la concurrence internationale du fait des charges « quantifiables » qui pèsent sur elle.

« Le patronat français ne se laissera sans doute pas voler sans réagir son vieux cheval de bataille. Le débat cependant « devra se dérouler à l'avenir sur le « terrain plus sûr et plus objectif » délimité par le travail des experts du quai Branly, « Personne n'aura rien au bout du compte, à y perdre ».